

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0919S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestrielle

Edito

En cette période difficile et tragique, il faut continuer au nom de l'amitié et de la convivialité à respecter la tradition des vœux. Ce moment nous permet d'échanger avec nos proches et d'adresser un signe de sympathie à ceux que nous croisons. Aussi au nom du bureau national du SNTRS-CGT je vous envoie tous nos vœux pour 2015 à vous et vos proches.

Combattre la barbarie qui vient

L'assassinat des journalistes de *Charlie Hebdo*, des fonctionnaires de police, des agents d'entretien est une attaque odieuse contre la liberté de la presse et la démocratie. Nous avons perdu le grand Duduche, les petites femmes de Wolinski, les chroniques de Bernard Maris sur France Inter. Ceux qui sont morts étaient nos proches, ils ont tous été égayés de leurs dessins de nombreux journaux de la CGT. Pas un numéro d'*Ensemble* sans les dessins de Charb, il venait d'ailleurs de livrer son dernier dessin pour la *Vie Ouvrière*.

Le caractère inexcusable de ces assassinats ne doit pas nous faire oublier que la violence qui règne sur toute la planète ne sort pas du néant. L'oppression des peuples, l'exploitation éhontée des ressources des pays du « tiers monde », l'arrogance des impérialismes qui n'ont renoncé au fait colonial qu'à la moitié du vingtième siècle et maintiennent leur domination restent le fait marquant du vingt-et-unième siècle.

Les inégalités sont revenues au niveau d'il y a 150 ans. La violence sociale s'exerce contre les salariés, les retraités et les chômeurs. Le capitalisme et les puissances financières contrôlent les gouvernements, étranglent les États, liquident les services publics, sacrifient l'écologie.

Face à la barbarie qui vient, il est de la responsabilité des forces progressistes, des organisations syndicales et parmi elles de la CGT d'organiser la résistance. Ce n'est que par nos luttes que nous serons en capacité d'avoir un

monde meilleur, pour nous et nos enfants. C'est pourquoi nous devons aussi nous souhaiter une année riche en mobilisations et en luttes.



Daniel Steinmetz
Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Hommage aux disparus depuis le 27^{ème} Congrès

MALANDAIN André, GENDROT Fatima, FAUCONNIER Jacques, NEEL Henry, FARCY Jacqueline, MANDVILLE Gérard, PEJOUX Robert, CERNJAVSKI Lydie, EUZENOT Gérard, HOMO Jean-Claude, BADRIGNANS Pascal, COLAUTTI Germaine, SITRUK Monique Maya, FOURNIER Martine, FONT Marie-Pierre, LESECQ Roselyne, SERAOUI Noa Ara, BUARD Jérôme, DUBREULE Alain, BRIOT Roger, DA COSTA Vera, SLOMIANNY Marie-Christine, BATBY Isabelle, CLAISSE Denis, VIOLLET Catherine, SOUCHU Dominique.

Edito

Combattre la barbarie qui vient	1
Le Pacte de responsabilité démarre Au 1 ^{er} janvier 2015	3-5
Ils l'ont dit ! « Il va falloir apprendre à prioriser" car "on ne va pas augmenter le nombre de chercheurs »	6-7
Rapport préliminaire de l'OCDE La politique d'innovation en France (II)	8-10
Une profession en crise	11-14
La vie d'une élue C en comité de visite d'une Unité de recherche	14-15
Charlie...	16-17
Tribunes Libres	
Alerte sur la « simplification » et l'organisation de l'archéologie en France	17-18
International	
Hors des frontières de la France	18-20
Motion du 28 ^{ème} congrès du SNTRS-CGT sur le contrat d'objectifs du CNRS	20

Le Pacte de responsabilité démarre

Au 1^{er} janvier 2015



« Je propose un pacte de responsabilité aux entreprises, il est fondé sur un principe simple : moins de charges sur le travail, moins de contrainte sur leurs activités et en contrepartie, plus d'embauches et plus de dialogue social » déclarait le chef de l'État il y a un an. Ce qui représente un cadeau de 41 milliards d'euros sur quatre ans en tenant compte du crédit d'impôt compétitivité (CICE) qui est entré en vigueur en 2014 et qui représente la moitié de l'enveloppe.

Au premier janvier de cette année va entrer en vigueur la suppression progressive d'un impôt sur la production (Contribution sociale de solidarité des sociétés) qui rapportait 6 milliards par an. Cette contribution sera réduite de 1 milliard en 2015, de 1 milliard en 2016, puis de 4,2 milliards en 2017.

Le CICE voté fin 2012 prévoit une réduction d'impôt sur les sociétés équivalent à 4% de la masse salariale pour les salaires ≤ à 2,5 Smic en 2014 et à 6% en 2015 pour un coût total de 20 milliards d'euros. Il s'agit d'un crédit d'impôt que les sociétés peuvent reporter d'une année sur l'autre.

L'autre volet fiscal du pacte de responsabilité consiste en la suppression en 2016 de la surtaxe de l'Impôt sur les sociétés créé par François Fillon, soit un allègement de 2,6 milliards d'euros de l'impôt sur les sociétés. En 2017, le gouvernement s'apprête à diminuer encore plus l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 33,33% pour le faire passer à 32% puis à 28% en 2020.

Dès cette année, la réduction des cotisations sociales des travailleurs indépendants va coûter 1 milliard à l'État.

En résumé en 2015 6,5 milliards en moins à payer pour le patronat et en moins dans les caisses de l'État, en 2016 cette somme passera à 8,1 milliards et à 5,7 milliards en 2017.

Avec ces largesses :

Question 1 Le dialogue social va-t-il être amélioré dans les entreprises ?

Question 2 Le patronat va-t-il embaucher ?

Question 3 L'état du pays va-t-il s'en trouver amélioré ?

Le pouvoir d'achat a beaucoup souffert des hausses d'impôt.

Selon une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le pouvoir d'achat des ménages a largement pâti de la crise de 2008 et des efforts de réduction des déficits. Depuis 2008, le pouvoir d'achat des ménages a reculé de 230 € par an entre 2008 et 2015, soit 1.630 € par ménage. L'OFCE note que grâce au système social français, le recul a été amorti. À partir de 2011, les choses se gâtent, la réduction des déficits publics se faisant par hausses d'impôt dont les effets sur le pouvoir d'achat sont directs. « La nécessité de financer à la fois les mesures de compétitivité des entreprises et la réduction des déficits fait porter pleinement l'ajustement budgétaire sur les ménages » souligne l'étude. En 2015, le taux de prélèvements obligatoires sur les ménages serait plus élevé de 3,3 points de PIB par rapport à 2009 contre une hausse de 0,5 point pour les entreprises. Les nouveaux prélèvements fiscaux et sociaux ont amputé le pouvoir d'achat de 930 euros par ménage soit plus de 300 euros en moyenne par an entre 2011 et 2013.

Les faibles créations d'emplois et la stagnation des salaires réels ont eu aussi un fort impact sur le niveau de vie des Français estimé à -105 euros en moyenne par an et par ménage sur cette période. Les prestations sociales l'ont en revanche un peu conforté (+120 euros par an et par ménage). Globalement, la baisse du pouvoir d'achat s'est élevée à 1.630 euros par ménage entre 2011 et 2013.

Pour 2014 et 2015, le niveau de vie devrait continuer de reculer en moyenne de 110 euros par ménage pour les deux années. « La faiblesse de la dynamique de l'emploi et des salaires réels ne permettait pas de compenser la hausse du nombre de ménages [...] ; bien qu'en moindre augmentation, les prélèvements fiscaux et sociaux continueraient à peser sur le pouvoir d'achat sous l'effet de la montée en charge de certaines mesures fiscales décidées par le passé ».

Pour 2015, il faudra se serrer encore plus la ceinture :

1°) La valse des étiquettes

Ce sont les prix réglementés qui concentrent les plus fortes hausses tarifaires avec l'aval de l'État alors que l'inflation est quasi nulle (0,3%). Ces augmentations vont éroder un peu plus notre pouvoir d'achat.

Timbre : hausse spectaculaire 15% de plus (0,76 euro) pour tarif J+1, 11.5% (0,68 euro) pour le tarif J+2, hausse soi-disant indispensable pour compenser l'effondrement des volumes de courrier. Mais La Poste se garde bien de toucher aux tarifs des produits commerciaux et industriels pour préserver la sacro-sainte « compétitivité des entreprises ».

Le gazole voit sa fiscalité alourdie de 4 centimes d'euro/litre. Une moitié est destinée à financer l'abandon de l'écotaxe et l'autre a été fixée dans le cadre de la taxe carbone qui concernera aussi l'essence à hauteur de 1,8 centime/litre. Si l'électricité devrait également augmenter courant 2015, le tarif réglementé du gaz va grimper de 1,8% dès ce mois-ci pour les particuliers. Les prix des billets de la SNCF sont eux aussi revus à la hausse : plus 2,6% pour les TGV et les Intercités. Les transports en IdF augmentent aussi : plus de 2,9% soit le ticket de métro à 1,8 euro, tarifs censés être contrebalancés par la mise en place de la tarification unique (accès à toutes les zones) à 70 euros mensuels. Dans cette longue litanie inflationniste, il faut aussi noter la redevance audiovisuelle, qui enfle de 3 euros pour atteindre 136 euros en métropole (plus 1 euro en Outre-mer, à 86 euros).

2°) Les titulaires du revenu de solidarité active (RSA) socle, réservé aux personnes n'ayant aucune activité professionnelle, et les salariés du Smic auront droit à de très maigres revalorisations au regard des hausses de tarifs qu'ils auront à subir.

Le montant mensuel du RSA socle augmente de 0,9% soit 4,53 euros pour une seule qui percevra donc 513,88 euros chaque mois. Autant dire que cette réévaluation ne changera pas la vie des bénéficiaires du RSA socle. Le Smic est rehaussé chaque 1^{er} janvier à hauteur de la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire le Smic brut passe à 9,61 euros de l'heure (contre 9,43 euros l'an dernier) soit 1345,40 euros mensuels sur la base de 35 heures.

La suppression de la première tranche du barème devrait profiter à 6,1 millions de contribuables aux revenus modestes et moyens. Il faut ajouter à cette mesure le renforcement de la décote qui avait bénéficié exceptionnellement à 3 millions de ménages en septembre. Au final ce sont donc 9,1 millions de contribuables qui verront leurs impôts sur le revenu diminuer et les ménages ne commenceront à être imposés qu'à partir de 10 000 euros par part, contre 6 000

euros en 2013. Pour finir les 460 000 retraités soumis à la CSG passent du taux réduit de 3,8% aux taux normal de 6,6%, alors que dans le même temps 700 000 contribuables verront leur taux de CSG se réduire.

3°) Les allocations familiales seront modulées cet été

Les familles dont le revenu mensuel combiné excède 6 000 euros verront le montant de leurs allocations divisé par deux. Au-delà de 8 000 euros, il sera divisé par quatre. Pour l'instant ce n'est pas tout à fait la fin de l'universalité, puisque tout le monde en bénéficie, mais désormais, en cas de besoin, le gouvernement pourra décider d'abaisser le plafond ou bien de décider de supprimer sans douleur le reliquat d'allocations des ménages les plus fortunés devenues marginales. Cette modulation sera gérée par la CNAF dont les caisses seront prêtes pour juillet. La modulation devrait toucher 600 000 ménages soit 10% des familles

4°) Dividendes et cash contre investissement et R&D

Les journaux économiques nous apprennent que les groupes européens étaient assis sur 846 milliards d'euros de liquidités soit 40% de plus que pendant la crise de 2008-2009. Ils ont travaillé à réduire leur recours aux banques et leur dette, et... peu utilisé cet argent pour investir. Concernant la France, les sociétés du CAC 40 (les 40 sociétés qui sont les plus cotées en continu en Bourse) sont assises sur 149 milliards d'euros de liquidités. Cette année elles ne distribueront que 39 milliards d'euros de dividendes au titre de l'année 2014 soit 0.8% de moins que pour l'exercice 2013. Compte tenu de faiblesse de la demande due à la stagnation des salaires et aux prélèvements sans cesse croissants des impôts et autres taxes, les entreprises investissent peu. La croissance va rester durablement faible. Dans ce contexte, les entreprises choisissent la croissance externe c'est-à-dire acheter, absorber un concurrent. Pour cela leurs liquidités constituent le moyen d'être en position de prédateur et non de proie. Préserver les dividendes et garder les liquidités les plus élevées possible pour se prévenir de l'avenir, il ne reste pas grand-chose pour la R&D. Que l'on se rassure : l'État est là avec ses laboratoires publics à disposition pour prendre les risques inhérents à la recherche que le privé se paye de moins en moins le luxe de prendre.

5°) Embauches : des CDD toujours plus fréquents et plus courts

Une Etude du Ministère du travail révèle qu'en 2013 les CDD dans le secteur concurrentiel et hors agriculture, représentaient 83,6% des embauches (hors intérim) soit plus 2,3% en un an, après un bond de 3% en 2012. Au deuxième trimestre 2014, la part des CDD dans les embauches a atteint 84,2%, un niveau record qui résulte

d'une progression dans tous les secteurs d'activité. Ce taux était de 70% en 2008 avant la crise.

Dans le secteur tertiaire (tout ce qui n'est pas agriculture et industrie), de loin le principal pourvoyeur de CDD, leur part dans les embauches a progressé de plus de 2% pour atteindre 85,3% en 2013, alors que dans le même temps elle s'est érodée dans l'industrie (67,9%, -0,5%) et la construction (60,6%, -1%). Comme les années précédentes, le phénomène touche plus les femmes que les hommes.

Les recrutements en CDI continuent de s'effriter avec un taux d'entrée qui retombe à 9,6%. En 2011, ce taux était de 11%. La démission reste le premier motif de sortie du

CDI (4,5%) devant les licenciements pour motifs autre qu'économiques et les ruptures conventionnelles.

Autre signe de la précarisation du marché du travail : les CDD très courts sont de plus en plus nombreux. La moitié de ceux échus en 2013 ont duré 10 jours ou moins au lieu de 14 jours au moins en 2012. Ce phénomène est concentré dans le tertiaire où un CDD sur deux a duré moins de 8 jours et un sur quatre moins de deux jours (dans l'industrie et la construction la durée médiane des CDD est stable 62 et 90 jours). Conséquence de tous ces phénomènes le taux de rotation de la main d'œuvre est en forte hausse.



Ils l'ont dit !

« Il va falloir apprendre à prioriser" car "on ne va pas augmenter le nombre de chercheurs »

Geneviève Fioraso

« Il doit y avoir une réflexion globale sur les priorités » de la recherche car « on est dans un pays où l'on ne va pas augmenter le nombre de chercheurs et d'équipes », déclare Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors d'une audition à la MEC (mission d'évaluation et de contrôle) de l'Assemblée nationale sur les investissements d'avenir, le 17 décembre 2014.

Lors d'une audition devant la MEC (mission d'évaluation et de contrôle) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le 17 décembre, dans le cadre de la préparation d'un rapport sur la gestion des investissements d'avenir, Geneviève Fioraso est notamment interrogée sur la pérennité des actions et des structures créées par le PIA (programme d'investissements d'avenir) et sur « le rôle du ministère ensuite », une fois que les financements prévus pour dix ans arriveront à leur terme. « C'est un sujet de préoccupation, y compris pour nous, législateurs », souligne le député Alain Claeys, co-rapporteur de la mission : « C'est à vous maintenant de trouver la solution », dit-il à la secrétaire d'État, « mais on aurait pu se poser la question dès le départ » (1).

RÉFLEXION SUR LES PRIORITÉS ET RESPONSABILISATION DES ACTEURS

- Geneviève Fioraso indique que « le nombre de fonctionnaires au CNRS est en nombre absolument constant depuis six ans : 0,94 % de fonctionnaires de moins depuis 6 ans, on peut dire que c'est constant. »
- « Nous considérons quant à nous qu'il y a eu une légère baisse du nombre de recrutements de chercheurs », objecte un représentant de la Cour des comptes. « Oui, mais le nombre global de chercheurs est constant », répond Geneviève Fioraso. « Il y a une baisse des recrutements [de titulaires] parce que le nombre des départs à la retraite a été diminué de moitié. C'est le nombre de contractuels qui a augmenté. »

« On peut regretter, effectivement, d'avoir été placés devant le fait accompli, mais on se trouve maintenant devant ce sujet », répond Geneviève Fioraso, en parlant

spécifiquement des labex et des équipes. « Le souci, c'est qu'il y a un moment où, dans un pays comme la France qui a davantage de chercheurs par rapport à la population active (8,8 ‰) que le Royaume-Uni (moins de 8 ‰) ou l'Allemagne (un tout petit peu plus de 8 ‰), la réponse ne peut pas être, même si on en avait les moyens, d'avoir davantage de chercheurs dans la recherche publique. »

« Donc il va falloir apprendre aussi à prioriser », précise-t-elle. « Dans un grand labo, dans un écosystème donné qui a obtenu un labex, si l'on dit que c'est une priorité, est-ce que l'on peut continuer à mener pour autant l'ensemble des recherches que l'on menait auparavant ? De façon claire, il doit y avoir une réflexion globale sur les priorités » sachant que « l'on ne peut pas augmenter éternellement le nombre de chercheurs », ni « superposer les strates ». Cette réflexion sur les priorités de la recherche passe aussi par la nécessité de « responsabiliser les acteurs des écosystèmes et des regroupements [universitaires] pour qu'ils intègrent ces projets structurants dans leur stratégie de recherche et d'enseignement supérieur », estime-t-elle, tout en admettant que « c'est facile à dire, plus difficile à mettre en œuvre sur le terrain ».

I-SITES ET « NICHE D'EXCELLENCE »

En réponse à une question si les organismes de recherche partagent cette vision, Geneviève Fioraso pense que c'est le cas pour le CNRS, « puisqu'il a signé des conventions avec la plupart des sites dans lesquels il y a des actions de recherche structurantes ». « C'est un moyen pour le CNRS d'avoir une stratégie de recherche dans les écosystèmes et les territoires », analyse-t-elle. La secrétaire d'État explique par ailleurs que « si l'on a mis en place les i-sites, c'est que l'on pense qu'il y a des niches d'excellence dans des universités, pas nécessairement métropolitaines mais qui peuvent se regrouper [...] sur des compétences comme les matériaux par exemple, et devenir n° 1 français dans ce domaine ».

« Il peut donc y avoir des sites spécialisés », conclut Geneviève Fioraso sur cette question, « et c'est d'ailleurs ce que demande l'Europe : des écosystèmes qui définissent leur stratégie et que ce soit harmonisé au

niveau national. C'est le schéma idéal. Maintenant, il faut qu'on y aille et cela se fera par le dialogue et la concertation. »

LE CNRS AGENCE DE MOYENS, UNE QUESTION DE TEMPS !

Lors d'un colloque organisé le 4 décembre 2014 à Paris par l'Institut de recherches d'études et d'animation (IREA) du SGEN-CFDT, Michel Bidoit, Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) du CNRS à la question de savoir **si les organismes sont encore utiles maintenant que la recherche universitaire va mieux, et s'il ne faudrait pas les transformer en agences de moyens, comme aux USA** répondit : « **c'est une très bonne question ; on peut se le demander, en effet, pour le jour où les sites universitaires auront atteint une maturité complète en matière de recherche. Mais force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin** ». Certes, mais l'objectif c'est bien celui-là !

HORIZON 2020 : L'EUROPE, C'EST PAS LE PEROU !

Mme Fioraso incite les scientifiques à la recherche de financements à se tourner vers l'Europe.

Or M. Robert-Jan Smits, Directeur général à la recherche et à l'innovation de la Commission Européenne, déclarait le 17 novembre devant une commission du parlement européen que la commission européenne est « **noyée sous les propositions** » en réponse aux appels à projets d'Horizon 2020 : « **nous n'avons pas assez d'argent pour financer les bonnes propositions. Le taux de succès est très bas, ce qui est décourageant : dans certains domaines il varie entre 1 sur 10 et 1 sur 8. Et dans une partie du programme médical il est même de 1 sur 30** ». Le manque de crédits de paiement, dû aux choix budgétaires du Conseil de l'UE, a obligé à réduire le préfinancement des projets, ce qui pourrait aboutir en 2020 à ce que « **40% des engagements de la Commission ne soient pas honorés** ». L'horizon d'Horizon 2020 apparaît plutôt bouché !

ET SI LA CLEF DU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ETAIT LES ENTREPRISES ET LES AUGMENTATIONS DES FRAIS D'INSCRIPTION ?

Christian Lermينياux qui vient de quitter la présidence de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs est candidat à la présidence de la Comue Paris Saclay. Dans le journal *les Échos* du 4 novembre il livre sa pensée : « **en France les entreprises financent six fois moins l'ES public qu'en Allemagne ou aux USA** » regrette-t-il. Entre taxe d'apprentissage, contrats de recherche, contrats industriels et formation continue, elles

financent en moyenne 3% à 5% du budget des écoles d'ingénieurs et « **10% tout au plus dans les très bonnes écoles** ». Les formations françaises sont trop académiques, juge-t-il, dans les universités comme dans les écoles d'ingénieurs. Or pour assurer l'avenir de l'Enseignement supérieur, il estime qu'il faut augmenter de 50% le financement actuel. Qui doit payer ? L'État, les entreprises, les étudiants?

L'État : non ce n'est pas réaliste.

Les entreprises : Il suggère de miser sur les fondations et les donations : « **il faut que les entreprises trouvent un intérêt à financer l'Enseignement Supérieur comme elles le font pour Arte ou l'Opéra** » selon une logique de mécénat et non de défiscalisation. « **Les entreprises sont prêtes à miser sur Paris Saclay si ses membres sont prêts eux aussi à le faire et à mettre en avant l'image d'une université** ». Les donations ? « **Il faut faire évoluer les mentalités ; le vrai sujet, ce sont les testaments, il faut faire comprendre à un Français de 75 ans que son argent sera mieux placé dans l'établissement qui l'a formé que dans les mains de son gamin. Les Américains en sont convaincus. Ils ont une vraie mentalité d'entrepreneurs. Alors qu'en France on a une mentalité de paysans** ».

L'augmentation accrue du financement des entreprises « **prendra 10 ans** » ; d'ici là il faut « **un business plan dans lequel les frais de scolarité doivent être corrélés aux autres sources de financement** ». « **Si on utilise que des droits de scolarité on va dans le mur ; ils ne pourront jamais résoudre le problème de financement de l'ES** ».

Les étudiants : Concernant les frais de scolarité, il propose que le gouvernement fixe un plafond d'augmentation, laissant le soin à l'établissement de l'appliquer ou non. Une sorte de déréglementation qui ne dit pas son nom. Une augmentation de 30% par an pendant 10 ans pour les universités et les écoles serait « **supportable** » par les étudiants, estime-t-il. Quant aux étudiants étrangers, il suggère de les mettre aussi à contribution, avec une augmentation de 300% par an afin d'atteindre en quelques années 10 000 euros annuels de droits pour une école et 4 000 pour une université « **Il y a des établissements qui n'auraient aucun souci aujourd'hui à faire payer 6000 à 10000 euros à des étudiants étrangers** » plaide-t-il.

C. Lermينياux n'est nullement un original. Plusieurs présidents de Grandes écoles et université se sont prononcés dans ce sens. Il vient d'ailleurs d'être chargé par Mme Fioraso d'étudier la création dans les universités d'une voie dédiée au bac pro.

Rapport préliminaire de l'OCDE

La politique d'innovation en France (II)

À partir de la fin des années 1990, le soutien de l'État à la recherche industrielle a changé de nature. Les grands programmes technologiques disparaissent, excepté le spatial, ou sont réduits à la portion congrue. Cela a pour corollaire le désengagement de l'État du financement de la R&D des grandes entreprises industrielles. L'intervention publique s'oriente vers le soutien aux nouvelles petites entreprises. La création de nouvelles entreprises innovantes issues de la recherche publique est devenue l'objectif majeur des gouvernements qui ont mobilisé et continue de mobiliser autant d'instruments pour encourager les entrepreneurs et leurs projets.

La loi du 12 juillet 1999 sur l'Innovation visait à encourager la création d'entreprises issues de la recherche publique en facilitant la mobilité des chercheurs vers des activités liées à l'industrie et en créant des structures de valorisation de la recherche publique. Elle amendait le statut de fonctionnaire des chercheurs et enseignants-chercheurs en leur permettant de participer à la création d'entreprises privées issues de leurs travaux de recherche et créait des incubateurs d'entreprises dans les universités et les organismes. En 2006, la Cour des comptes et l'IGAENR avaient dressé un bilan critique de cette loi. Les entreprises issues de la recherche publique ne croissaient pas, la valorisation ne progressait pas non plus. L'OCDE faisait le même constat. Le bilan de la loi de 1999 était décevant. Elle n'avait pas stimulé les créations d'entreprises. Celles qui se sont créées sont de petite taille et ne croissent pas. Pour la période 1999-2008, 2 060 entreprises ont été créées dont plus de 45%, soit 950, émanaient de la recherche publique, soit moins d'une centaine par an. Le rapport conclut que la loi sur l'Innovation n'a ni lancé le mouvement, ni donné une ampleur inédite à la création d'entreprises à partir de la recherche publique. Les 2060 entreprises ont créé près de 11 000 emplois, ce qui fait 5 salariés par entreprise. Ce sont de petites entreprises. Les entreprises technologiques ne croissent pas et les *success stories* sont d'autant plus rares lorsque les entreprises sont issues de la recherche publique. Les start-up issues de la recherche publique sont limitées dans leur développement par une contradiction majeure : les chercheurs qui créent des entreprises sont plus chercheurs qu'entrepreneurs et ne souhaitent pas voir leur entreprise croître au-delà de leur domaine

d'expertise, car cela implique que la logique économique prenne le pas sur la logique scientifique.

20% des jeunes entreprises issues de la recherche publique sont l'objet de rachat (2% pour la population générale des entreprises). Dans près d'un cas sur deux le rachat est le fait d'une entreprise étrangère. Certaines start-up sont créées essentiellement comme démonstratrices afin de valider les innovations et d'être acquises dans la foulée par un groupe qui en sera le diffuseur. C'est typiquement le cas dans les biotechnologies où les entreprises sont rachetées par des géants du secteur lorsqu'un médicament doit entrer en phase avancée d'essais cliniques. Les rares entreprises qui connaissent le succès sont rachetées lorsqu'elles atteignent une certaine dimension. Aucune ne devient une grande entreprise.

Le rapport note que les sociétés françaises de capital risque se consacrent peu à l'amorçage des projets, intervenant plus en aval pour accélérer l'activité commerciale et industrielle ou financer la croissance de cette activité. Les premières phases de développement des projets sont financées par le réseau familial de l'entrepreneur ou les collectivités territoriales. Ce sont les sociétés matures et déjà financées qui reçoivent du capital.

Le rapport note aussi que l'intervention de l'État est extrêmement dense à tous les niveaux. (OSEO, BPI France, Fonds souverain d'investissement, Fonds public pour le capital risque, Fonds de promotion pour le capital risque, Fonds de fonds technologique, France Investissement, Fonds communs de placement pour l'innovation, Fonds d'investissement de proximité) « Elle est bien plus forte que dans d'autres pays sans que la performance de la France semble refléter pleinement cette différence : **ceci soulève la question de son efficacité** ».

Le rapport note aussi qu'il n'y a pas de coordination entre le MESR et celui en charge de l'industrie.

Concernant les pôles de compétitivité, les effets en termes d'efficacité de la R&D, (mesurée en brevets) ou de volume de l'activité économique (mesurée en chiffre d'affaires) ne sont pas fortement significatifs, malgré **8 milliards de financements annuels de l'État et des collectivités territoriales**.

« La cohérence stratégique des décisions mises en œuvre est assez faible : l'accumulation de stratégies permet de tracer des perspectives de long terme utiles, mais cela semble parfois se faire au détriment d'une certaine cohérence. La politique française est aujourd'hui guidée par plusieurs plans stratégiques (la stratégie nationale de recherche et d'innovation décidée en 2009, remplacée par la stratégie nationale de recherche en 2014) le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) (normalement en cohérence avec la SNRI, mais cela n'est toujours pas clair) et des plans industriels plus récents, comme la "nouvelle France industrielle". Elle se compose aussi d'une multiplicité de plans et mesures sectoriels qui semblent n'obéir à aucune vision large ».

Analyse

À partir des années 1960, la France avait construit un système industriel organisé par l'État, les entreprises publiques en étaient le fer de lance. L'aéronautique, les transports terrestres, le nucléaire, la chimie étaient les secteurs d'intégration industrielle. L'État dominait le financement directement avec l'aide de la Caisse des dépôts.

L'ouverture des marchés dans les années 1980 avec la mondialisation a provoqué le déploiement international des entreprises françaises, (caractérisé par la délocalisation et la segmentation des productions à l'étranger, les prises de participations dans des entreprises étrangères et les prises de participations des groupes étrangers dans les entreprises françaises). Les entreprises françaises se sont découplées du territoire national. La concurrence exacerbée qu'entraîne la mondialisation a contraint les groupes privés à innover de plus en plus vite et en permanence pour éliminer les concurrents, ce qui impliquait un lien de plus en plus étroit entre recherche et production. D'où un changement de paradigme : d'une production en attente des avancées de la recherche, nous sommes passés à une recherche subordonnée à la production, au marché. Cette inversion de la logique a bouleversé la nature de la recherche et transformé la nature des professions scientifiques et par là même bouleversé leurs conditions de travail.

Cette transformation s'est produite en trois temps.

1°) À partir de la fin des années 1980, la part des financements contractualisés n'a cessé de s'accroître. La diminution progressive des financements récurrents n'ayant pas d'autre but que de forcer les scientifiques en allant à la pêche aux contrats à travailler sur des programmes définis en dehors des organismes, en

dehors de la communauté scientifique. Cela a permis en outre de transférer sur la recherche publique une partie des dépenses de recherche des entreprises privées. Mais cet asservissement au privé était limité par le rôle prédominant des organismes dans l'organisation de la recherche et la détermination des programmes scientifiques.

2°) La loi sur l'innovation d'Allègre introduisit la logique du profit au sein de la recherche académique avec la création des start-up au sein des laboratoires publics. Cette loi incitait les scientifiques à créer au sein du laboratoire une entité de droit privé vivant aux dépens du laboratoire pour entreprendre les premières étapes de validation « d'une découverte » susceptible de donner lieu à des applications. L'avantage sur le système précédent est que transfert vers le privé n'est pas lié à un programme de recherche mais se fait « au fil de l'eau » des résultats et que les premières étapes de validation sont prises en charge par le public. Les incubateurs d'entreprises (28 en 2013) sont chargés de prendre le relais en apportant conseils hébergement et financements. Ils sont financés principalement par les collectivités territoriales. (Le bâtiment neuf à côté du siège du SNTRS-CGT est un incubateur, hébergeant des start-up, financé par le Conseil général). Le capital n'aura plus qu'à faire son marché en rachetant celles dont les innovations auront été validées et financées par la puissance publique.

3°) La création de l'ANR et de l'AERES a changé le paradigme d'organisation de la recherche. L'ANR (l'État en coordination avec les grands groupes industriels) décide des programmes de recherche, l'AERES définit les critères d'évaluation de la mise en œuvre de ces programmes. Les critères de l'AERES qui sont essentiellement quantitatifs sont la transposition des critères de gestion des entreprises privées. Chaque laboratoire, chaque équipe, chaque chercheur, chaque agent est un centre de coût et de profit qui doit justifier ce qu'il coûte à l'organisme employeur en fonction des résultats qu'il apporte. C'est ce qui s'appelle la productivité apparente. Ainsi chaque structure, chaque individu est en compétition avec tout le monde pour avoir le meilleur ratio résultats/coût de fonctionnement pour les uns, et résultats/salaires pour les autres. La différence avec l'organisation décrite en 1°) réside dans le fait que les organismes, ainsi que leurs instances, ne jouent plus aucun rôle ou si peu dans la politique scientifique des laboratoires, le pouvoir politique en ayant la totale maîtrise.

Le rapport fait le constat que le bilan de toutes les mesures en faveur de l'innovation et de la création

d'entreprises est décevant. Il ne peut en être autrement.

L'ensemble des mesures des gouvernements successifs n'ont pas pour but de développer l'emploi et la création d'entreprises, mais de rendre attractif le territoire national pour le capital. Ce qui n'est pas la même chose.

Les Crédit Impôt Recherche (CIR) est une mesure de défiscalisation qui sous prétexte de recherche permet aux entreprises de payer moins d'impôts à l'État et ainsi d'accroître d'autant leurs profits. Toutes les autres mesures vont dans le même sens. L'État français s'adresse en quelque sorte au capital du monde entier : « La France met à votre disposition ses laboratoires publics avec leurs personnels hautement qualifiés. Elle prend à sa charge toutes les phases préliminaires d'élaboration des innovations. Une fois ces dernières validées, choisissez celles qui vous intéressent et faites-les fructifier ».

Malgré la pléthore de dispositifs et de financements incitant à l'innovation sous prétexte de création d'entreprises et de développement de la croissance, la R&D recule, la France se désindustrialise et le chômage continue de s'accroître. Le capitalisme français, contrairement au capitalisme allemand, est à dominante spéculative, financière. Il est peu porté sur la prise de risque industrielle, il est très frileux pour financer les phases initiales de développement de

procédés. En outre, la production des entreprises est internationalisée. Les innovations conçues en France seront produites à l'étranger en fonction des stratégies des groupes.

Les 6 milliards du CIR et les 3 milliards d'euros d'aides directes à l'innovation constituent pour la nation un gâchis financier considérable.

Il faut obliger le capital à investir en France. Pour ce faire, l'État doit imposer sa loi aux entreprises. Ceci passe par la nationalisation des secteurs stratégiques. L'État doit contrôler les mouvements de capitaux, conditionner ses aides remboursables à des plans industriels de développement d'activité, modifier le système d'imposition des entreprises de façon à favoriser l'emploi qualifié et pénaliser la déqualification du travail. La recherche publique de son côté doit retrouver sa liberté avec la suppression de l'ANR et de l'AERES et le retour aux organismes de leurs prérogatives en matière de politique scientifique. Les liens naturels entre recherche et production doivent être tissés notamment grâce à des programmes nationaux associant recherche publique et recherche industrielle. Mais ceci implique une autre logique économique et sociale qui ne peut être imposée que par la lutte des salariés.

Gilles Mercier



Une profession en crise



La profession de travailleur scientifique est en crise. Depuis le Pacte pour la recherche de 2005, la nature du travail scientifique a changé. Les valeurs sur lesquelles la profession a forgé son identité ne sont plus celles qui constituent la matrice

d'organisation de la recherche. Cette crise d'identité se traduit par la progression continue de l'abstention aux élections des différentes instances des organismes de recherche, progression qui touche toutes les catégories de personnels. Cet article a pour but d'essayer de comprendre la crise d'identité de la profession et de tirer des enseignements pour le syndicalisme de lutte.

Le travail au-delà d'être une source de revenu est avant tout une activité sociale fondatrice et socialisatrice. Socialisatrice car elle insère l'individu dans la société, fondatrice car cette insertion donne un sens à l'activité de chacun et donc à son existence. Travailler, c'est contribuer à l'existence de la société. Mais les nouvelles méthodes de management, d'évaluation qui ont accompagné les changements dans l'organisation du travail tout d'abord dans les entreprises privées puis plus récemment dans les administrations et les services publics ont changé pour les salariés de la recherche publique la nature et le sens de leur travail.

Jusqu'au Pacte pour la recherche, la recherche publique était conçue comme une activité sociale en dehors de la lutte de classes. Comprendre la matière sous toutes ses formes ne pouvait pas avoir grand-chose à voir avec l'antagonisme capital-travail. Les Directions d'organisme n'étaient pas vécues comme des adversaires, mais plutôt comme des partenaires, ce d'autant que ceux qui en assument la direction sont issus du monde scientifique. La recherche publique reposait essentiellement sur des organismes qui, grâce à leurs instances, permettaient à la communauté scientifique d'intervenir dans les orientations de recherche. Les instances scientifiques et les commissions administratives paritaires et autres instances composées de représentants élus ont permis aux personnels de participer à la vie des organismes.

Ces instances n'étaient pas vécues comme des lieux de conflit, mais de régulation. Les problèmes qui pouvaient surgir étaient appréhendés comme des dysfonctionnements et non comme la conséquence d'une politique. Cette organisation a généré parmi les personnels une culture identitaire forte autour des organismes. Maintenant c'est la méfiance, socle fondamental de la relation entre l'employeur et ses salariés, qui domine.

Le Pacte pour la recherche et la loi LRU ont tout bouleversé en quelques années. L'organisation exclusive de la recherche sur contrats a marginalisé les organismes. Les programmes de recherche sont structurés par l'ANR instrument de pilotage du pouvoir. La vie des laboratoires est conditionnée par les jugements de l'AERES, dont les critères n'ont rien à voir avec l'évaluation d'une activité scientifique.

L'idéologie de l'excellence

L'AERES avec ses notations a introduit l'idéologie de « l'excellence », en s'appuyant sur l'élitisme d'une partie du milieu. Les scientifiques se sont vite rendus compte qu'ils rentraient dans un système dont ils n'avaient pas la maîtrise et dont ils n'étaient pas près de sortir.

L'idéologie de l'excellence fait de l'évaluation une tyrannie, en obligeant chaque salarié à une compétition permanente. Il ne suffit pas d'être excellent, il faut l'être encore plus et le rester. Il faut toujours faire plus mais... avec moins de moyens. Chacun est un petit entrepreneur de soi. L'excellence implique la concurrence avec les autres, *tous* les autres, pour gagner la meilleure place dans un monde où il n'y a pas de place pour tous. Les équipes qui jusqu'alors étaient des associations souples et évolutives au sein des laboratoires sont devenues des structures figées en concurrence les unes avec les autres. La capacité à décrocher des contrats, c'est-à-dire à obtenir de l'argent, est devenue le critère déterminant de l'évaluation. Mais n'est-ce pas le critère fondamental de la société capitaliste ? Le scientifique s'est transformé en patron de PME à la recherche permanente de contrats finançant sa main-d'œuvre. Les CDD sont les équivalents des intérimaires du privé, variable ajustable au volume des contrats. La logique capitaliste a mis au rebut la logique altruiste d'une recherche au service de la connaissance et de la société tout entière.

Un changement de nature des organismes

Il ne s'agit plus de faire de la science, mais de contribuer à rendre les entreprises plus compétitives. Ce changement de finalité de la recherche a dessaisi les scientifiques de tout. Ils sont devenus des salariés comme les autres, emprisonnés dans un moule organisationnel rigide et contraignant. Alors que la recherche a besoin de stabilité, son assujettissement à la compétitivité des entreprises a mis les laboratoires et les personnels dans une situation de tension et d'instabilité permanentes qui sont autant sources de conflits et de mal-être.

Les médecins de prévention peuvent en témoigner, les visites de l'AERES de plus en plus mal vécues par les personnels génèrent angoisse, dépression.

L'évaluation conçue pour déterminer la performance de chaque laboratoire, de chaque service, de chacun est un redoutable instrument de précarisation subjective des agents. Les méthodes d'évaluation managériales n'ont d'autre but que dévaluer la capacité de chacun à s'adapter à la nouvelle organisation de la recherche.

L'administration est moins orientée vers l'objectif de fournir des moyens aux personnels afin de réaliser leurs missions, que de les surveiller et de les contrôler. L'agent doit en permanence justifier ce qu'il fait et est soumis avec l'informatisation à un contrôle de ses activités (Logiciels Agate du CNRS et Sirène de l'Inserm).

Les contrats ANR, antinomiques de la démarche scientifique, s'inscrivent dans une logique de production et d'encadrement coercitif. Pour en bénéficier, il faut avoir prévu les résultats à l'avance, comme si le travail scientifique était prévisible, prescriptible. Après leur obtention, il faut, comme dans une entreprise de production, rendre compte régulièrement de l'avancée du travail. De producteurs de connaissances, les organismes sont devenus des producteurs de résultats. La culture du résultat s'oppose à la qualité du travail et met à mal l'éthique scientifique. Devoir travailler à l'encontre des convictions propres à la profession est source de souffrance.

La recherche publique fonctionne maintenant par objectifs comme toute entreprise privée. Objectifs qui sont déterminés par l'État par un contrat. L'observation de ce contrat est définie par des indicateurs dont la dictature structure toute l'activité des organismes, non seulement celle de leurs laboratoires, mais aussi celle de leurs services.

La déstabilisation des agents

Les travailleurs scientifiques affichaient une identité à vocation universelle. Ce qui fédérait les salariés des organismes c'était la conscience d'appartenir à une communauté de travail qui se consacrait collectivement à une activité dédiée à l'ensemble de l'Humanité et qui ne se réduisait pas à produire des objets marchands pour le profit de quelques groupes privés. La logique d'organisation capitaliste du travail basée sur la concurrence a déstabilisé les collectifs de travail. Or, il est pratiquement impossible de se forger une identité dans un monde qui relève plus de la concurrence que de l'interdépendance. Le travail est une activité qui implique profondément les individus et qui les met profondément en question. Dominé par une gestion systématiquement individualisée, les salariés des organismes se trouvent en situation de perdre non seulement un mode de vie où les collectifs jouent un rôle puissant dans la socialisation du travail, mais de voir coupé le lien identitaire qui les lie à la société.

Cette perte d'identité, ce mal-être est accru :

- par l'effacement de l'organisme sur les sites au profit des universités à l'administration si défaillante.
- par la dilution de l'identité de l'organisme à travers une mixité des laboratoires qui est prétexte pour chacun des partenaires à ne pas assumer leurs responsabilités notamment en matière d'hygiène et sécurité.
- par la déconnexion de plus en plus grande des services administratifs des laboratoires.
- par la mutualisation des fonctions.
- par la multiplication des plateformes de service au sein desquelles les personnels transformés en simples exécutants d'un travail taylorisé sont de plus en plus placés sous la hiérarchie de responsables extérieurs à l'organisme, ce qui constitue un handicap rédhibitoire pour la carrière.
- par la précarité massive qui déstabilise les collectifs de travail.
- par une pression aux résultats et des moyens sans cesse en diminution.

Les salariés des organismes vivent une situation paradoxale. Leur hiérarchie qui les place dans une tension permanente devient de plus en plus directive alors que les organismes ne cessent de s'effacer.

Tout est fait pour déstabiliser les agents. Leur environnement professionnel est déstabilisé et dans le même temps leur capacité personnelle est valorisée par une entreprise de séduction avec l'idéologie de

l'excellence, des séminaires de service en dehors des lieux de travail, une relation de plus en plus individualisée avec la hiérarchie. Les Directions veulent des personnels inquiets désorientés qui, n'ayant plus de repères professionnels, sont prêts à accepter la seule logique qui s'impose, la leur. C'est ce management « moderne » que la Direction du CNRS avec Xavier Inglebert met en place, avec une restructuration des « fonctions support » et une hiérarchie de plus en plus autoritaire cherchant l'affrontement avec le SNTRS-CGT. Le but est de briser toute opposition et de déléster les agents de l'expérience dès règles du métier et de l'expérience de ceux qui partageant un même destin professionnel, afin qu'ils ne se sentent plus chez eux dans leur travail, dans leur organisme. Ils doivent se sentir dans un environnement hostile. Ils doivent accepter de travailler plus et mieux dans un contexte de forte réduction des moyens. Ils ne doivent plus être en capacité d'imposer leur point de vue moral et professionnel sur le travail et d'entretenir leurs propres valeurs, dépouillés de leur expérience collective et individuelle par les restructurations et les mobilités systématiques. Les agents se trouvent face à des contradictions organisationnelles qui rendent difficile l'organisation de leur travail. Cette difficulté à bien faire son travail devient l'une des sources majeures de mal-être et coupe les agents de tout vécu collectif du travail.

La précarisation subjective ce n'est pas seulement la peur d'être conduit à la faute professionnelle qui mène à la sanction, mais c'est avant tout une mise en danger de l'agent par une atteinte au sentiment de sa valeur, de sa dignité, de sa légitimité. Les agents sont volontairement mis dans un état de fébrilité pour qu'ils développent leurs compétences selon les besoins et les objectifs de la Direction, c'est-à-dire leur compétences techniques (le savoir-faire) mais aussi comportementales (le savoir-être).

Ce qui compte aussi bien dans les laboratoires que dans les services c'est l'évolution des indices de performance par les indicateurs, non l'évolution des hommes.

Le travail dans la recherche : un monde de violence

Le monde de la recherche, comme celui de tous les salariés, est un monde de plus en plus inhumain. Le travail est un lieu d'affrontement de tous contre tous, d'affirmation de soi aux dépens des autres et ceci non seulement dans les laboratoires, mais aussi dans les services. Le travail moderne avec les nouvelles méthodes de management, c'est la vulnérabilité, l'insécurité généralisée, l'atomisation des individus. Dans ce monde où chacun est happé par ses propres difficultés, se développe une indifférence aux autres,

chacun étant responsable de son propre sort. Les suicides au travail sont le révélateur dérangeant de cette violence subie par les salariés qu'ils font porter contre eux-mêmes quand les contraintes s'exacerbent. Le suicide est le seul signe que le travail devient inacceptable.

Bien sûr tous les liens de solidarité n'ont pas disparu des laboratoires et des services. « L'ancienne » culture professionnelle n'a pas encore été éradiquée. Mais il n'en reste pas moins que la nouvelle organisation de la recherche fait de plus en plus de dégâts dans des organismes dont une part de plus en plus croissante de personnels n'a pas connu la recherche d'avant 2005.

Ces profondes transformations des organismes : un défi pour le syndicalisme de lutte

Nous sommes passés en quelques années, d'une recherche publique, espace de liberté (même si cette liberté ne cessait de se réduire par la diminution des financements récurrents et l'accroissement concomitant des financements sur contrat), centrée sur des organismes, à une recherche normalisée, caporalisée, où toute autonomie a disparu, essentiellement dédiée aux entreprises, où les organismes n'ont plus qu'un rôle de gestionnaire de personnels faisant plus ou moins du portage salarial pour les entreprises privées.

Le SNTRS-CGT doit prendre en compte ce profond remodelage de la profession avec les méthodes de management qui ont fait tant de dégâts chez les salariés du privé.

Le syndicat est face à une contradiction, son existence et son identité sont intimement liées aux organismes de recherche et au statut de titulaire de leurs personnels. Or, ces organismes sont de plus en plus effacés et les travailleurs précaires constituent une proportion sans cesse croissante de leurs personnels.

Les sections ne peuvent plus seulement être le relais des initiatives nationales en direction du Ministère et des directions d'organismes.

Le syndicat c'est d'abord... la revendication. Il faut partir des conditions de travail qui ne sont pas les mêmes dans un laboratoire et dans un service et qui varient d'un site à l'autre. Il faut combattre ce sentiment de fatalité, d'impuissance, en redonnant confiance aux collègues dans l'action collective. Le rôle du syndicat est de s'opposer à la violence d'une organisation du travail pensée sans les salariés. Dans des organismes qui se diluent de plus en plus, il faut rassembler les personnels quels que soient leur appartenance administrative et leur statut sur des revendications

locales en affrontant les hiérarchies de site (Président d'université, Délégué régional de l'organisme, son RH, Directeur d'Institut, son Secrétaire général, Directeur de laboratoire etc...) qui restructurent, recomposent utilisent sans état d'âme les travailleurs précaires et les nouvelles méthodes de management. Il n'y a pas de petites revendications, il n'y a pas de petites luttes.

C'est l'action collective sur le lieu de travail qui va s'opposer à l'individualisme, à l'autoritarisme au harcèlement de la hiérarchie, en recréant les indispensables liens de solidarité entre salariés.

Gilles Mercier

La vie d'une élue C en comité de visite d'une Unité de recherche

Tout commence lors de la session de printemps de notre section. Après s'être répartis les différentes visites entre 3 élus C, j'accepte de m'engager pour deux d'entre elles. Le 29 septembre, lors de la réunion du bureau de ma section j'indique au Président n'avoir reçu aucune convocation pour les deux visites. Celui-ci est étonné.

Mi octobre, je reçois enfin un appel téléphonique du Délégué de l'HCERES pour participer, fin novembre, à la visite de l'Unité en question. Il était désolé de me prévenir aussi tard. Il m'annonce que je serai « observateur » et qu'à ce titre, je ne pourrai pas participer aux réunions à huis clos avec les autres membres du comité de visite. Le comité étant déjà constitué, faute de moyens financiers, ils ne peuvent pas m'ajouter comme membre expert. Mes frais seraient donc pris en charge par l'Unité. Il a fallu encore quelques jours de négociation avant que je reçoive le mail du Délégué de l'HCERES le 28 octobre m'informant de l'accord du Directeur de l'Unité visitée.

Mon rôle en tant qu'observateur indiqué par le Délégué : rencontrer les IT et les aider à organiser la rencontre du lendemain avec le comité de visite.

Finalement, à 15 jours de la visite, j'ai dû récupérer via internet tous les documents très épais et me les approprier en un temps record pendant mes soirées à la maison ; impossible de travailler sur ce type de document pendant mes journées au bureau.

Heureusement pour la petite histoire les intempéries étaient de mon côté !!!... Trois heures bloquée dans le train m'ont permis d'approfondir ma connaissance de cette unité. Arrivée à 23h30, j'ai raté le premier dîner de la veille avec les experts et le Délégué HCERES.

Avant que je prenne ma décision définitive de participer à cette visite, j'avais été contactée également par le

Directeur d'Unité plusieurs fois et nous nous étions mis d'accord sur les conditions : quoiqu'observateur, je participerais à toutes les réunions y compris à huis clos, afin d'être considérée comme les autres et de pouvoir ainsi rendre compte avec le maximum d'informations et de compréhension. Le Directeur me l'a promis, et c'est ainsi que j'ai accepté.

Le jour de notre arrivée, le Délégué nous informe du nouveau fonctionnement de l'HCERES : l'observateur ne peut pas rester avec le comité lors des huis clos. Sur ce, le Directeur rentre dans la salle. J'en profite pour lui demander de rappeler au Délégué notre accord conclu au téléphone (erreur, j'aurais dû lui demander de l'écrire). Il le confirme. Le Délégué se tourne alors vers le Président du comité, qui lui-même demande aux membres experts pour savoir s'ils sont d'accord. Tous répondent par l'affirmative.

Cependant, il m'a été refusé de poser des questions lors des différentes présentations. C'est alors très gentiment que l'un des experts, qui devait être gêné, m'a proposé de poser mes questions à ma place. À la fin, le Président, m'a permis de poser ma question sans passer par un intermédiaire, il devait trouver que c'était absurde.

L'après-midi, je participe à la réunion des IT, pendant que les experts étaient en réunion à huis clos. Mais je n'avais pas d'autre espace de temps prévu pour cette rencontre. J'ai écouté les IT, ils étaient entre 15 et 20, la présentation était bien organisée et la réunion également. Après avoir essayé de comprendre un peu les soucis qu'ils rencontraient, j'ai relu leur présentation et formulé des recommandations. Je suis ensuite arrivée en retard à la réunion avec les tutelles (à laquelle, du reste, je ne sais pas si je devais ou non participer, mais au vu de mes questions je pense avoir bien fait d'être là).

Le lendemain, les IT ont bien présenté et étaient venus très nombreux à la réunion ce qui prouvait leur besoin de s'exprimer et d'être entendus par le Comité. Je suis restée jusqu'à la fin des rencontres (IT, chercheurs, doctorants et direction). Puis le président m'a demandé de lui donner les mots-clés pour le rapport, suite aux rencontres qui venaient de se dérouler ; j'avoue qu'immédiatement ça n'était pas très facile, j'ai néanmoins apporté ma contribution.

Alors que je m'apprêtais à continuer à travailler avec le comité à huis clos, le délégué m'a demandé de quitter les lieux, des fois que ça remonterait à l'HCERES que je sois restée dans la salle alors que je n'étais qu'« observateur ». J'étais étonnée de la manière et du non respect de la parole donnée, mais comme je ne voulais pas créer d'incident et montrer ma contrariété devant tout le comité qui avait été très respectueux avec moi, je suis sortie et suis restée toute seule avec mon plateau repas dans le couloir.

Trop énervée et contrariée, je n'ai rien mangé et suis rentrée pour reprendre mon train.

J'ai tout de même pu discuter avec les nouveaux directeurs dans le couloir et j'ai pu leur donner mes conseils que je crois avisés du fait de mon expérience dans plusieurs unités, dont celle, plus actuelle, d'une unité très complexe.

Toutes ces précisions sont données pour comprendre le contexte et comment les élus C, représentants pourtant du comité national dans les visites des unités, sont parfois traités par l'agence d'évaluation.

La question fondamentale est de savoir à quoi et à qui sert notre contribution en tant qu' élu du collège C dans ces comités de visite, au delà de la représentation de notre collège. Bien entendu, on est là pour écouter nos collègues IT et faire remonter leurs problèmes éventuels, pour que cela fonctionne mieux pour le prochain quadriennal. Mais comment peut-on faire un travail constructif, en prenant en compte toute la complexité d'une Unité, si on n'assiste pas à toutes les réunions, dont celles à huis clos, et ne sommes pas considérés à égalité avec les autres membres du comité de visite ?

Comment peut-on demander à un élu C d'écrire un rapport tout seul dans son coin ? Comment se fait-il

que les membres « experts » sont indemnisés et d'autres membres « observateurs » doivent faire le même travail sans indemnisation, quand on sait la charge de travail de certains IT, qui vont devoir rédiger le rapport le week-end ou le soir, sans avoir reçu le bilan de l'évaluation des collègues du comité de visite ?

Pour quelle raison l'AERES avant et l'HCERES aujourd'hui fait-elle une différence :

- Entre les élus C eux-mêmes (certains sont experts, d'autres observateurs ? certains sont indemnisés d'autre pas ? certains assistent aux réunions à huis clos tout en étant observateurs, d'autres doivent sortir ?). Est-ce dû au fait d'avoir déjà siégé à l'AERES->HCERES, d'être connu par un Délégué ? Si oui, n'est-ce pas du favoritisme, voire une forme de « clientélisme » ? Existe-t-il des élus C plus « compétents » que les autres ?
- Entre les élus des collèges, d'un côté les C, de l'autre les A et B ? **Ne faisons-nous pas partie de la recherche scientifique, comme nos collègues des collèges A et B ?**

Le décret HCERES n'établit pas de distinction entre les experts des différents collèges. **Nous revendiquons donc les mêmes prérogatives pour tous.** C'est nécessaire et indispensable à notre action et à notre responsabilité vis-à-vis de nos collègues IT, mais au delà, vis-à-vis de nos tutelles et de l'instance d'évaluation, pour le progrès de la recherche scientifique et pour le respect de nous-mêmes.

Ce sont quelques pistes de réflexion et des questions qu'il me semble utiles de faire remonter à nos instances.

Je tiens à préciser **et c'est très important**, que les membres du comité de visite m'ont très bien considérée. Ils m'ont permis de m'exprimer dans une ambiance conviviale, mais le président a dû se plier à la volonté du Délégué de l'HCERES.

Nous demandons que soit indiqué clairement dans le règlement de HCERES le rôle des élus dans ces comités de visite et plus particulièrement le rôle des élus C qui ne doivent plus être victimes de discriminations dues à leur statut.

Patricia Bentoza



Le dernier dessin de Cabu pour *Ensemble*, qui sera publié dans le numéro de février

Charlie...

Crime hideux. Sanguinaire. Douze morts : journalistes, chroniqueur, caricaturistes, agent d'entretien, policiers. Le sang a coulé à la place de l'encre. La haine a armé les fusils. Mais elle n'a pas muselé les consciences. Ce mercredi 7 janvier, spontanément, dans le même après-midi, dans tous les coins de France, les citoyens ont pris les rues et les places pour allumer la flamme de la liberté et de la fraternité. « Je suis Charlie », partout : une toile, tissée avec des larmes, de la rage, de la détermination. Sur place, des confrères des journalistes assassinés sous le choc témoignent dès le premier instant : c'est cela, l'information, elle ne se muselle pas, elle se diffuse *urbi et orbi*, elle renforce la démocratie et nous éclaire. Sur place, les larmes à peine retenues d'un ancien directeur de quotidien : « avez-vous perdu des amis ? ». Le lendemain, jeudi 8 janvier, des passants, visages fermés, une fleur ou une bougie, des mots, des messages, une promesse : nous prenons le relais !

Charb, rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, parmi les victimes, dessinait aussi pour la presse de la CGT. Wolinski, autre victime, avait parmi ses thèmes de prédilection la classe ouvrière face aux patrons : qui ne se souvient de son fameux « rien n'est trop beau pour la classe ouvrière » ? Bernard Maris, également victime, « oncle Bernard » pour le journal, était professeur d'économie à l'université de Paris 8, portant la contradiction radiophonique chaque vendredi matin au chroniqueur des *Échos*.

Des messages de solidarité du monde entier. Nous en avons reçu d'Espagne et d'Italie. À Athènes, malgré la campagne électorale, grand rassemblement à l'Institut

français. Un journaliste algérien se rappelle les années noires où, dans son pays, presque chaque jour apportait son décompte macabre de journalistes assassinés. Qui aurait pensé qu'en France, en 2015, des professionnels du crime et de la barbarie s'en seraient pris, méthodiques et organisés, à des gens de l'écriture, du dessin, de la parole, du labeur, de la paix, de l'humour et de l'impertinence ?



Cessons nos larmes. Cette marée humaine qui a débordé à Paris la place de la République et a essaimé en France et par le monde est *Charlie*. Elle est le courage qui avance, sans esprit de vengeance, mais avec un profond désir de justice. Elle est la preuve du sursaut nécessaire et indispensable. Le bouclier qui protège bien mieux que tous les vigipirate « niveau attentat ». Demain, mettrons-nous des blindés devant chaque journal et média libre pour les protéger ? Non. Demain, c'est déjà aujourd'hui, révoltons-nous contre l'indicible violence.

Les dictatures ont tué des journalistes et torturé des caricaturistes. Mais elles sont tombées. Aucune dictature de la haine, de la peur, de l'exclusion, de la division ou de la stigmatisation n'aura raison de nous, nous qui *sommes Charlie*. « Le fascisme ne passera pas ! ».

Actualisation après les marches du dimanche 11 janvier

Combien étions-nous ? Impossible à dire. Dernier souvenir semblable à Paris : le grand soulèvement populaire de 2002 contre l'extrême droite, contre Le Pen au 2e tour des présidentielles...

Le même jour que les marches, une récupération de l'élan populaire par cette même extrême droite, ces mêmes

obscurantistes que combattait Charlie, que combat la presse libre, que combat un peuple debout.

L'union nationale tant vantée par des médias et des politiques n'était pas la priorité des manifestants. L'amour (« résister au terrorisme en faisant l'amour » !), la paix, les Lumières, le refus de la peur, la solidarité, la fraternité, la liberté et l'égalité (ces valeurs révolutionnaires françaises qui ont allumé tant de révolutions dans tant de pays opprimés) : c'était tout cela que l'on rencontrait dans la foule diverse. Impressionnante foule. Foule résistante. Des habitués, mais surtout des gens qui n'y vont jamais, des jeunes, beaucoup de jeunes, des familles avec enfants perchés sur les épaules de leurs parents, même des poussettes ! Une foule qui n'a rien à faire des tyrans ou assimilés venus manifester à Paris et verser leurs larmes de crocodile « contre le terrorisme ». Une foule qui n'a pas « le terrorisme » comme mot d'ordre, parce qu'elle n'a pas peur.

La récupération politicienne en faveur d'une dangereuse « union sacrée » qui gomme les luttes sociales, qui étouffe le débat démocratique, n'a pas tardé. Mais nous, qui refusons de nous laisser abattre, continuons à nous élever contre la barbarie. Elle a surgi ces jours-ci de façon spectaculaire et tragique, mais elle est là depuis

longtemps. Depuis que l'Occident bien-pensant opprime, pille et assujettit ; depuis que le capitalisme renforce son emprise néo-coloniale ; depuis que des gouvernements pusillanimes vendent comme le dernier cri de la modernité les terribles régressions sociales et humaines imposés à la population, aux travailleurs ; depuis qu'on rend des pays coupables de « vivre au-dessus de leurs moyens » ; depuis qu'on accepte comme une fatalité qu'il y ait tant de sans-logement, de sans-travail, tant d'augmentation des suicides dans un pays européen à trois heures d'avion de Paris. Depuis qu'on a banni l'humain et qu'on l'a remplacé par les ténèbres.

Journalistes, caricaturistes, agent d'entretien, chroniqueurs, policiers nationaux et policière municipale, clients de la supérette de la Porte de Vincennes : les victimes de Charlie ne seront pas morts pour rien si nous continuons et amplifions les luttes pour la justice sociale. Si nous sommes conscients de l'indissociabilité des trois termes de la devise « liberté, égalité, fraternité ».

L'hymne national grec, « salut, ô salut à toi, Liberté », rejoint la Marseillaise française « aux armes, citoyens ». Deux chants révolutionnaires. Voici le chemin. Prenons-le ensemble !

Dina Bacalexi

Tribune libre

Alerte sur la « simplification » et l'organisation de l'archéologie en France

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la loi de 2003, la situation de l'archéologie préventive – et donc de l'archéologie nationale en général – subit de nombreuses attaques de la part des gouvernements, que ce soit sur les questions de mise en place, par choix politique, d'un système concurrentiel opposant public et privé, ou sur celles des financements et des effectifs.

Les fortes mobilisations des personnels de la Culture et de la Recherche depuis un an ont montré aux ministères de tutelle combien les archéologues étaient opposés à ces dérives, contraires à l'essor des connaissances. Aujourd'hui, la situation s'aggrave d'un nouveau cran dans la voie du pire : non seulement les modalités de la concurrence public/privée ne sont toujours pas remises en cause, non seulement rien n'est fait pour que celles de la redevance en archéologie préventive (RAP) permettent enfin une collecte efficace par les organismes publics, mais le gouvernement emprunte la voie de réformes qui risquent de s'avérer catastrophiques.

En effet, dans la lignée des « réformes » universitaires et de recherche, ou des « allègements de charges » aux

entreprises, dont nous connaissons les effets pervers, les projets de réforme territoriale risquent fort de fragiliser les SRA (services régionaux de l'Etat, prescripteurs et de contrôle) déjà amaigris par des années de RGPP et de MAP. De plus, les « 50 mesures de simplification administrative » annoncent aussi des lendemains douloureux, y compris pour la recherche archéologique : délais de réponse dans les dossiers de protection du Patrimoine (mesure 10) ou illusoires méthodes « non-destructives » pour les diagnostics (mesure 14), risquent fort de baisser encore plus le maigre taux d'intervention sur le terrain. Sans oublier la question générale du CIR (« crédit impôt recherche », mesure 31), dont les scientifiques connaissent les dérives sous forme d'effet d'aubaine pour de grandes entreprises, mais aussi pour certains opérateurs privés en archéologie.

Dans un contexte où le gouvernement reste sourd aux alertes de la communauté scientifique (voir le vote du budget et le mépris affiché après la manifestation « Sciences en marche » du 17 octobre), le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche, mais aussi tous

les citoyens qui estiment que le pays ne peut avancer sans une recherche publique à la hauteur des enjeux actuels, à soutenir et à s'associer à la mobilisation appelée par l'intersyndicale de la Culture (CGT, SUD, FSU et CNT) le mardi 2 décembre prochain, à 14h30, entre les Ministères de la Recherche et de la Culture.

La recherche, en archéologie ou en général, est un tout, commun à l'ensemble de ses acteurs et de la société. Elle

contribue au débat critique et éclairé, base de la démocratie. Défendons-la, scientifiquement pour elle-même, statutairement pour ses personnels, socialement pour son impact citoyen.

Philippe Soulier

Tribune publiée dans *l'Humanité* du 1er décembre 2014

International

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi



Hors des frontières de la France...

Internationale de l'Éducation (IE)

La 9^e conférence internationale de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) s'est tenue à Bruxelles, du 10 au 12 novembre 2014, avec la participation d'une délégation du SNTRS (représentant la FERC).

Cette conférence identifie les grandes questions internationales transversales sur lesquelles doivent travailler les organisations des personnels de l'ESR dans les différentes « régions » du monde, propose au bureau de l'IE des axes revendicatifs, échange sur les problèmes différents (ou les différentes approches des mêmes problèmes) rencontrés par les personnels de l'EST de différents statuts dans les pays ou « régions » participants, examine les possibilités de convergences, fait un bilan de ce qui a avancé ou non entre deux conférences et prépare le congrès mondial de l'IE (Ottawa, juillet 2015) pour ce qui est de l'ESR.

Depuis la dernière conférence il y a deux ans, les problèmes persistent et s'étendent, mais de plus en plus la conscience grandit de la nécessité de revendications fortes, convergentes, rassembleuses pour imposer des solutions. Même si la notion de « fonction publique » ou de « statut public » des travailleurs de l'ESR sont peu répandues en dehors de quelques pays européens, la revendication que l'ESR

doit être financée par les deniers publics et que ses travailleurs doivent avoir des garanties d'indépendance intellectuelle et une stabilité d'emploi est maintenant évidente pour tous, y compris les Nord-américains. Face aux menaces sur les libertés académiques de la part des intérêts des grands groupes multinationaux, des lobbies et des gouvernements qui leur obéissent, il faut s'organiser.

La privatisation de la connaissance (non seulement celle des institutions publiques de l'ESR) par divers moyens, dont le contrôle des grands éditeurs et agrégateurs de données sur les publications et l'information scientifique en général a aussi été abordée. On constate la baisse du financement public de l'ESR, qui peut parfois aller jusqu'à -20% (Australie) et a pour conséquence la hausse des frais pour les étudiants et la « privatisation ». Les gouvernements sont directement incriminés : ce sont eux qui adoptent et appliquent cette politique de désengagement, qui vont jusqu'à fermer des établissements de recherche qui ne les arrangent pas (l'exemple de l'institut de statistique canadien).

Les pressions pour orienter la recherche vers les applications lucratives ou vers les intérêts commerciaux, des entreprises, de compétitivité, ont été non seulement constatées par des représentants d'aires géographiques variées, mais dénoncées par tous.

Les changements dans la structuration de l'ESR dans plusieurs pays entraînent partout une montée de la précarité de toutes les catégories de ses personnels. Nous avons proposé une journée de mobilisation internationale contre la précarité, pour faire pression sur les gouvernements et les obliger de respecter les droits de ces travailleurs.

La notion d'intégration « régionale » acquiert une signification très différente dès qu'on s'éloigne de l'Europe. Elle est vue positivement quand elle implique

une coopération des pays qui cherchent à inventer des structures inter-étatiques pour un développement concerté qui profite à tous. C'est l'exemple de l'Amérique latine : les structures comme l'ALBA ou le Mercosur ont favorisé la coopération scientifique des pays latino-américains, malgré un poids encore important du colonialisme. Le développement économique et scientifique de l'Asie, prometteur pour l'avenir, est à étudier. Il faut s'opposer à une intégration gommant les cultures et les particularités dans le cadre de la mondialisation néolibérale, mais une intégration sur des axes de coopération, échange, internationalisation des luttes revendicatives est indispensable.

En conclusion de la conférence : nécessité de luttes coordonnées contre la « taylorisation » de l'ESR, la réduction des financements publics, le poids des organisations patronales influençant les gouvernements, la bureaucratisation et la mainmise gouvernementale, l'appauvrissement des connaissances, la marchandisation via les accords commerciaux mondialisés (type TAFTA) ; la nécessité de peser sur les institutions internationales et européennes, y compris l'UNESCO, en faveur des conditions de travail et des droits des personnels de l'ESR, ainsi que les libertés académiques.

Belgique

« La politique scientifique fédérale belge (BELSPO) : vers un meurtre avec préméditation »

Titre d'une lettre ouverte-pétition adressée par nos collègues belges au gouvernement de leur pays, pour s'opposer à la suppression de BELSPO. Extraits :

« BELSPO est le réceptacle d'activités et d'Institutions essentielles, comme la politique spatiale belge (que vous voudriez régionaliser ?), le soutien au secteur aéronautique, des Programmes de recherche, une Station de recherche en Antarctique, un navire océanographique (le *Belgica*), des Établissements scientifiques et culturels.

BELSPO est aussi la seule structure qui permet de combiner les expertises néerlandophones, francophones et germanophones en matière de recherche fondamentale. L'identité scientifique internationale de la Belgique est donc bel et bien en péril. Les services de BELSPO soutiennent ainsi les activités de recherche fondamentale au sein des 10 Établissements scientifiques fédéraux (IRM, Observatoire, Archives du royaume, Bibliothèque, Musées royaux des Beaux-arts...) mais aussi des

Universités des 3 Communautés du pays et de la plupart des Centres de recherche belges.

Aujourd'hui, les efforts combinés de BELSPO, du FNRS (francophone) et du FWO (néerlandophone) mais aussi de tous les pouvoirs publics subsidiant parviennent à peine à nous maintenir à 0,57% du PIB alors que nous nous sommes engagés, au niveau européen, à ce que les pouvoirs publics consacrent 1% de leur PIB à la recherche scientifique (et 2% pour les entreprises). En d'autres mots, il ne manque pas moins de 1,7 milliards d'€ pour atteindre cet objectif ! Alors pourquoi ces coupes budgétaires ? Pourquoi démembrer une structure qui fonctionne bien ? Quel est votre véritable dessein ?

Nous vous demandons donc [...] des moyens pour travailler, plutôt que des réformes bureaucratiques et structurelles, castratrices, amenant la Belgique en dessous du seuil de pauvreté scientifique et culturelle ! ».

Grèce

Le département de sociologie de l'Université de sciences politiques (Panteion) d'Athènes a enquêté sur le lien entre la jeunesse et le parti d'extrême droite « Aube dorée ». Cette enquête a été menée en 2013 dans le cadre d'un programme européen, en parallèle dans 14 pays. Selon la responsable scientifique pour la Grèce, il existe une forte identification des électeurs jeunes (18-34 ans, tranche d'âge où l'« Aube dorée » est deuxième force) et l'idéologie de ce parti, considérée comme fidèle à l'histoire, notamment de l'Antiquité grecque censée être culturellement supérieure... « parce qu'elle a inventé la démocratie, même si celle-ci est aujourd'hui abolie par tous, ainsi que l'astronomie et les autres sciences » (sic). Au présent, ces jeunes rejettent les institutions démocratiques et leur préfèrent des systèmes « d'autorité et d'ordre ». La crise a un effet indirect : elle provoque l'indignation de ces jeunes face « au déclin que vit actuellement le pays », assortie d'une réaction de fierté et de désir de restitution de la gloire historique.

« Il semblerait en fin de compte que l'introduction et la propagande systématique de l'extrême droite dans les établissements scolaires ou universitaires, les gymnases et terrains de sport, les colonies de vacances, les lieux de loisirs des jeunes porte ses fruits [...], en vue de cette "conquête" sur laquelle tous les partis ou mouvements nazis et fascistes du passé mettaient l'accent », souligne la responsable scientifique.

Selon des d'interviews de participants entre 21 et 28 ans, « Aube dorée » est « un parti nationaliste » ; ils rejettent avec véhémence les caractérisations « fascistes » ou « néonazis », même s'ils reconnaissent l'existence d'affinités idéologiques.

Publiée fin 2014, cette enquête montre non seulement le travail « d'utilité publique » de nos collègues sociologues grecs dans des conditions extrêmement difficiles pour leur pays, mais, au delà de la Grèce, l'impérieuse nécessité de vigilance face à l'insidieuse pénétration des idées extrémistes partout. N'oublions pas que la campagne de la CGT et d'autres organisations contre la banalisation du FN est toujours (plus que jamais en ce moment) d'actualité.

Palestine

Solidarité avec l'astrophysicien Imad Al-Barghouthi

D'après les informations données par Jamal Mimouni, professeur de l'université de Constantine et Vice-Président de l'Union Arabe d'Astronomie et des Sciences de l'Espace, dans son article mis en ligne sur

le site « agence médias Palestine » (<http://www.agencemediapalestine.fr/blog/2014/12/27/arrestation-par-israel-de-lastrophysicien-imad-al-barghouthi/>), « le Dr. Imad Al-Barghouthi, astrophysicien à l'Université al-Qods à Jérusalem en Cisjordanie, a été arrêté le 6 décembre par les autorités israéliennes au poste frontière de Karama en Cisjordanie, alors qu'il se rendait au 11^e Congrès Arabe d'Astronomie et des Sciences de l'Espace qui se tenait à l'Université de Sharjah aux Émirats Arabes Unis. Depuis, bien peu de nouvelles ont filtré sur son état. La seule information nouvelle, d'après son avocat qui a pu finalement le contacter, a été sa mise en détention administrative pour une durée de trois mois. Notons, toujours d'après son avocat, que son arrestation serait liée à ses écrits sur Gaza lors de l'agression israélienne de l'été dernier ».

Le SNTRS-CGT condamne ces arrestations arbitraires, contraires au respect de la liberté d'expression et des libertés académiques, et s'associe aux demandes de libération immédiate du Dr. Imad Al-Barghouthi.

28^{ème} congrès du SNTRS CGT Motion Contrat d'objectifs du CNRS

La Direction du CNRS a décidé de présenter aux prochaines réunions des instances du CNRS (Conseil Scientifique, Comité Technique et Conseil d'Administration) son projet de contrat d'objectifs.

Celui-ci reprend toutes les orientations de la politique gouvernementale, notamment en termes d'austérité budgétaire et de baisse des emplois de titulaires :

« Compte tenu de la part importante des rémunérations des personnels statutaires et des cotisations de pension de retraite (81 %) au sein de la subvention pour charges de service public, les marges de manœuvre sont étroites, d'autant que la stabilité de la masse salariale ne peut actuellement se traduire que par une baisse des effectifs permanents. »

Le projet de contrat affirme que les marges de manœuvre ne se reconstitueront que « par réponse aux appels à projet européens et par des gains accrus de gestion ». Les difficultés financières des laboratoires, les pressions sur les salariés ne pourront que s'accroître.

La Direction du CNRS fait allégeance complète à la politique de site et de mutualisation dans le cadre des COMUE, mise en place par la loi Fioraso. Il se recentre sur le transfert et l'innovation, par la multiplication de contrats de services, ce qui entraîne pour le personnel IT, comme pour les chercheurs, la subordination aux exigences des entreprises sous couvert d'« excellence ». Avec de tels objectifs, c'est la transformation de l'organisme en une simple agence de moyens au service des entreprises.

Le SNTRS-CGT considère ce contrat d'objectifs comme inacceptable et le rejette. A contrario, il exige un budget permettant le fonctionnement normal du CNRS et l'amélioration de la situation des personnels titulaires et précaires.

Le 28^{ème} congrès du SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales pour prendre des initiatives afin de combattre les orientations du contrat d'objectifs, notamment en organisant de façon urgente la mobilisation lors du prochain CA du CNRS qui doit se prononcer sur ce contrat d'objectif 2014/2018.

Sète le 22 Janvier 2015

Adoptée à l'unanimité